

Campagne CIA 2023

Comme tous les ans, la DRH-MD a sorti sa note de gestion relative à la campagne de versement du CIA 2023, au titre de l'année 2022.

Cette nouvelle note n'apporte aucun changement au regard des montants malgré la forte inflation que nous subissons (ceux-ci restent inchangés depuis la campagne 2020, soit 4 ans d'immobilisme !), mais dans le fond elle présente son lot des modifications :

- le montant attribué correspond au corps de l'année de gestion détenu par l'agent sans proratisation;
- le CIA est ouvert aux agents sortants quel que soit le motif ;
- 4 nouveaux corps intègrent cette note.

Elle confirme sans le vouloir les errements possibles de ce système de rémunération (que nous avons dénoncé lors de la mise en place), à savoir le risque d'amplification de « phénomène de cour » et la subjectivité de régime de prime :

« Le montant de référence correspond au minimum de CIA versé à l'agent dont la manière de servir est jugée satisfaisante par son employeur. »...

« Ainsi, doivent bénéficier du montant de références les agents dont la totalité des objectifs du CREP a été atteinte en 2022, sans mention littérale restrictive sur la manière de servir »,

Il apparaît donc clairement que bien travailler ne suffit pas ou plus

Dissoudre le CIA pour intégrer l'ensemble de l'enveloppe directement à l'IFSE permet d'éviter à la fois les surcouts en gestion et la généralisation d'attributions arbitraires ou peu fondés.

Pour la **CGT**, il apparaît évident que seul un véritable déroulement de carrière peut récompenser le travail et que la réponse au pouvoir d'achat ne peut passer que par la réévaluation du point d'indice.

Montreuil, le 10 mars 2023

64 ans, c'est toujours et encore NON !

Campagne CIA 2023

ANNEXE I

MONTANTS DE REFERENCE, TAUX DE CONSTRUCTION BUDGETAIRE ET PLAFONDS REGLEMENTAIRES PAR CORPS

Les montants maxima figurent dans les arrêtés d'adhésion de chaque corps concerné.

	Montant de référence	Taux de construction budgétaire	Montant maximum		
			Groupes	Administration centrale	Services extérieurs
Attachés	1500	2000	G1	7110	6390
			G2	6300	5670
			G3	4860	4500
			G4	3890	3600
Secrétaires administratifs	900	1050	G1	2680	2380
			G2	2445	2185
			G3	2245	1995
Adjointes administratifs	620	700	G1	1350	1260
			G2	1320	1200
Ingénieurs civils de la défense	1500	2000	G1	6390	
			G2	5670	
			G3	4500	
			G4	3600	
Techniciens supérieurs d'études et de fabrications	900	1050	G1	2680	
			G2	2445	
			G3	2245	
Agents techniques du ministère de la défense	620	700	G1	1260	
			G2	1200	
Conseillers techniques de service social	1500	2000	G1	4860	4500
			G2	3890	3600
Assistants de service social	1250	1600	G1	3615	3440
			G2	3015	2700
Infirmiers de la défense	1250	1600	G1	1915	1705
			G2	1775	1570
Conservateurs du patrimoine	1850	2400	G1	8280	
			G2	7110	
			G3	6080	
			G4	5550	
Conservateur général	2400	3000	G1	7470	
			G2	6880	
Conservateur des bibliothèques	1500	2000	G1	6000	
			G2	5550	
			G3	5250	
Bibliothécaires	1250	1600	G1	5250	
			G2	4800	
Chargés d'études documentaires	1500	2000	G1	5670	
			G2	4800	
			G3	4200	
Bibliothécaires assistants spécialisés	900	1050	G1	2280	
			G2	2040	
Ingénieurs des travaux publics de l'Etat	1500	2000	G1	8280	
			G2	7110	
			G3	6350	
			G4	5550	
Techniciens supérieurs du développement durable	900	1050	G1	2680	
			G2	2535	
			G3	2385	
Experts techniques des services techniques	620	700	G1	1350	
			G2	1320	
Dessinateurs de l'équipement	620	700	G1	1350	
			G2	1320	

64 ans, c'est toujours et encore NON !